

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Auvergne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Auvergne
Résidence Vivaldi
13, rue du Maréchal Foch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 30 90 01
auvergne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)

ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE CLERMONT-FERRAND

4 place des Écoles
63160 Billom
06 30 65 90 29
monnet.fievet@orange.fr

NOS PARTENAIRES



Document imprimé avec le concours de
Impimerie CAVANAT - Billom



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

LA CHAPELLE DE CONTOURNAT

Saint-Julien-de-Coppel (63)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture : Association diocésaine de Clermont-Ferrand - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

CHAPELLE DU SACRE-CŒUR A CONTOURNAT (63160 SAINT-JULIEN-DE-COPPEL)

Cette chapelle a été construite en 1863, en souvenir de Monseigneur Benoît FLAGET, pour le centenaire de sa naissance. Longtemps privée, elle fut cédée à l'Association Diocésaine de Clermont en 1927. C'est à cette dernière qu'incombent les travaux d'entretien de ce monument.

Cette chapelle a conservé toutes les caractéristiques d'un édifice religieux du XIXème siècle, tant au niveau architecture et décors, qu'au niveau mobilier et dispositions liturgiques. Un vitrail situé à l'entrée de la nef représente l'Epiphanie, thème assez rare dans les petits édifices religieux.

C'est en 1763 que naît à Contournat Benoît FLAGET, de parents paysans. Ordonné prêtre, il entre dans la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice (ceux-ci étaient chargés des séminaires). Au début de la révolution, il est envoyé, avec beaucoup de ses confrères, en Amérique, où il arrive en mars 1792. En 1808, il est nommé évêque de Bardstown, dans le Kentucky, il devient le deuxième

évêque catholique des Etats-Unis. Il mourra dans son diocèse le 11 février 1850.

LE PROJET DE RESTAURATION

Afin de préserver l'édifice d'infiltrations d'eau, la couverture en ardoises nécessite d'être restaurée entièrement. Des éléments de la charpente devront être remplacés, la totalité de la zinguerie doit être refaite et des travaux de maçonnerie sont à prévoir au niveau des soubassements et de l'assainissement. Par la suite, des travaux de peinture devront permettre d'éliminer les détériorations visibles à l'intérieur de l'édifice.

LES CONTREPARTIES

- Ouvertures programmées de la chapelle,
- Concerts par invitations

Montant des travaux	137000 € TTC
Objectif de collecte	130 000 €
Début des travaux	Printemps 2019

Credit photos © Association diocésaine de Clermont-Ferrand



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

LA CHAPELLE DE CONTOURNAT

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60730

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
LA CHAPELLE DE CONTOURNAT

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre